

# Conseil municipal du 15/12/2020

## *De l'électricité, et un coup de théâtre*

### **Ce que nous retenons de ce Conseil Municipal du 15/12/2020**

Pour une part significative de l'ordre du jour (cette fois essentiellement tournés vers des questions d'ajustement budgétaire) les débats ont été plus musclés qu'à l'ordinaire. À l'initiative des trois élus de l'opposition, force est de le reconnaître, le mutisme des élus de la majorité, à l'exception de leur chef Dominique Yvon, étant – semble-t-il – devenu la règle depuis le début de ce mandat.

**Première escarmouche**, lorsqu'il s'est agi de désigner les représentants de la Commune de Groix à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), deuxième point de l'ordre du jour. Pour mémoire le CLECT est une structure créée au sein de l'Agglo chargée de répartir la fiscalité professionnelle entre les différentes communes qui en sont membres. Sans être stratégique, c'est une structure où circulent des informations financières importantes. Nous avons donc pris la décision de présenter JC Jaillette comme suppléant de Dominique Yvon, titulaire, à la place d'Erwan Tonnerre présenté par la majorité à ce poste.

Notre proposition a surpris, comme si le maire s'étonnait de tant d'audace. Nous avons argumenté en rappelant que lors de la séance d'installation du Conseil en juin dernier, le maire nouvellement élu s'était engagé à donner toute sa place à l'opposition. Or depuis que s'est-il passé ? Rien. Toutes nos propositions de collaboration se sont heurtées à un mur.

Une fois de plus, les engagements d'ouverture se sont révélés aussi légers que le vent. « Je comprends votre position, nous a-t-il répondu sèchement, mais je dois demander l'avis de la majorité. » Et devinez quoi ? Dans un bel ensemble, la majorité a voté contre notre proposition.

Silencieux les élus de la majorité, et disciplinés...

**Deuxième escarmouche**, lorsqu'est venue la proposition d'augmenter de 2 % tous les tarifs des services communaux. Nous avons défendu le gel des tarifs, comme en 2020, considérant que les conséquences de la crise sanitaire touchaient toute la population. En face, les arguments purement financiers ont prévalu. « Comment pourrions-nous rattraper deux années blanches consécutives, s'est interrogée la majorité, lorsque nous serons obligés d'augmenter les tarifs de 6 % ? » Impossible pour eux de faire l'impasse sur les quelques centimes supplémentaires ajoutés aux tarifs de la cantine scolaire. Au diable les symboles qui permettraient de montrer à la population que la

municipalité entend leurs difficultés comme nous le proposons. Et alors même que le montant total de cette augmentation ne représente que quelques milliers d'euros, et seulement quelques centimes sur le tarif de la cantine par exemple. La "rigueur comptable" l'a emporté, et l'augmentation a été votée. L'opposition s'est abstenue.

**Troisième escarmouche**, lorsque la question portant sur la prolongation d'un an de la convention liant la commune au VVF est venue à l'ordre du jour. Le maire a dressé un tableau catastrophique de la situation du VVF: bâtiments délabrés, mal entretenus, plus aux normes, etc. Bref, le VVF est à l'abandon, justifiant que soit posée dans l'année ou bien la question de la remise en état, ou bien purement et simplement celle de la vente des bâtiments à un repreneur qui voudra bien injecter 4 millions d'euros minimum pour les travaux, somme que la commune n'a pas les moyens d'investir.

« Mais au fait, qui devait entretenir les lieux ? », avons-nous demandé. Après un petit moment de gêne où le maire a expliqué que VVF n'avait rien fait ou pas grand-chose depuis 30 ans, il a reconnu que la convention signée il y a trente ans imposait la charge de l'entretien à la commune qui est propriétaire des murs. Pire, un loyer de 20 000 euros annuel n'est perçu que depuis 3 ans, alors que selon les règles en vigueur pour ce genre de situation, il pourrait être de 160 000 euros annuel, en fonction du chiffre d'affaires annuel de VVF de Groix. « Comment financer des travaux si aucun loyer n'a été perçu durant une si longue période ? Les conséquences d'un tel choix se mesurent aujourd'hui à l'état de délabrement tel qu'il nous a été présenté », avons-nous souligné. Nous nous sommes étonnés qu'une telle convention ait pu être signée, revenant à une mise à disposition gratuite par la commune de locaux lui permettant d'assurer une activité lucrative. « Il s'agissait d'encourager le tourisme familial et de favoriser les retombées économiques sur le commerce local » nous a-t-on répondu. Au prix d'une privation de moyens pour entretenir les lieux ? Surprenant raisonnement.

Lorsque la question du devenir du VVF reviendra à l'ordre du jour, il nous faudra approfondir la question et surtout s'interroger sur la nature du tourisme que nous souhaitons favoriser.

**Quatrième escarmouche** quand sont arrivées les questions diverses posées par l'opposition, seul moyen pour nous de peser sur l'ordre du jour. Nous avons demandé à avoir un débat sur le projet d'éoliennes prévues pour être implantées au large de Groix. Mettant en avant le caractère précipité de l'implantation de 60 éoliennes qui ne devait se concrétiser qu'une fois les leçons tirées du fonctionnement de trois éoliennes laboratoire, comme promis à la population en 2017, tout comme l'absence d'étude d'impact environnemental et paysager et le caractère biaisé du débat qui ne nous laisse à choisir qu'un emplacement parmi une zone prédéterminée, nous avons réclamé une

consultation citoyenne. Non pas un référendum comme le permettait en théorie une loi de 2004 tant il serait soumis au bon vouloir du Préfet, mais une « consultation pour avis des électeurs » destinée à éclairer le conseil municipal qui devra tôt ou tard voter une délibération sur les éoliennes. Cette procédure est elle aussi encadrée par la loi de 2004, mais présente l'avantage d'être plus légère à mettre en œuvre. Un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent le demander sous forme d'une pétition, charge ensuite au maire d'accepter ou non. Le débat en tout cas peut exister. Nous avons pris soin d'envoyer la veille à l'ensemble des conseillers le cahier d'acteur du collectif *Horizon Groisillon* auquel nous participons, un document très clair et très bien informé, mis en ligne sur le site de la Commission nationale du débat public. Réponse du maire : « Personne n'a demandé l'avis de la commune », comme s'il était nécessaire qu'on lui demande son avis pour le donner. « Il est donc urgent d'attendre », a-t-il poursuivi, « et de toute façon on n'organisera pas de débat. Mais si vous voulez le faire, on vous donnera une salle... ». Bref, rien ne se passera sans pression. Charge à nous donc et à ceux qui souhaitent cette consultation de faire connaître leur avis. À suivre dès la rentrée 2021.

**Vint alors le coup de théâtre.** « Avant que nous nous séparions », a commencé le maire alors que l'ordre du jour était épuisé, « Gille Menach a une mauvaise nouvelle à vous annoncer ». Il se tourne alors vers son adjoint qui aussitôt prend une mine grave. Il commence piano : « J'ai reçu cet après-midi un coup de fil de l'adjointe aux transports de Lorient, Laure Dechavanne ». Puis le ton devient mezzo : « Elle m'a annoncé que le parking de la gare maritime allait devenir payant ». Puis, la voix devient forte, en mimant la colère : « Elle m'a laissé entendre que c'était suite à la demande des élus d'opposition qui ont fait une démarche cet été pour réserver des places aux gens qui viennent travailler sur l'île chaque matin ». Le maire embraie : « Voilà où nous conduisent les initiatives de l'opposition. Quand j'ai lu vos communiqués cet été je me suis dit "ils sont fous, ils vont pousser à rendre payant le parking". »

« Vous avez pensé aux familles des insulaires qui viennent leur rendre visite » a-t-on entendu venu des rangs de la majorité. Bref, les élus d'opposition qui ont soutenu l'initiative d'artisans l'été dernier, seraient prétendument responsables devant les électeurs de la fin de la gratuité du stationnement pour les îliens.

Victor Da Silva, personnellement visé par la majorité a répliqué : « Notre démarche a été mûrement réfléchi. Durant les mois d'été, ceux qui viennent travailler sur l'île chaque jour vivent un véritable cauchemar pour se garer, se prennent des amendes quand ils stationnent en zone bleue. Certains même renoncent à venir travailler. Fallait-il continuer à ne rien dire comme vous le faites depuis des années alors que vous n'ignorez rien du problème ? Ou bien fallait-il comme nous l'avons fait mettre un coup de pied dans la fourmilière pour tenter de trouver une solution qui satisfasse tout le monde sans nuire aux

iliens ? Nous avons appelé à une négociation, ce sur quoi vous semblez faire l'impasse. Nous avons eu des échanges cet été avec Laure Dechavanne qui nous a semblé ouverte aux propositions. Discutons, et nous verrons qui a eu l'attitude la plus responsable, nous qui avons lancé le débat, ou vous qui vous êtes tus depuis des années, motivés par la peur. »

La majorité venait de tenter un petit coup politicien, ce fut raté. Le lendemain, la presse se faisait l'écho du projet de fin de la gratuité, tout en précisant que des négociations devraient avoir lieu.

**Nous avons soulevé trois autres points en questions diverses :**

- sur la qualité de l'eau du robinet qui ces derniers temps dégage une forte odeur chlorée ; « les travaux sur les canalisations sont en cause » nous a-t-on répondu ;
- sur l'état des mouillages à Locmaria, dégradation confirmée par l'adjoint chargé du port et des mouillages ; la société ISMER, chargée de l'entretien, serait en cause ;
- sur la mise en œuvre de la restauration des lavoirs et des fontaines de Ker-Mario et Mez er Groez ; « le budget voté en 2020 et non utilisé, le sera en 2021 » nous a-t-on répondu.